

SÉANCE DU 28 MARS 2022

22-03-036

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 22 mars 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit mars à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

Absent :

Christophe DARDENNE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Gabi HÖPER pouvoir à Philippe BUISSON, Sabine AGGOUN pouvoir à Laurence ROUEDE, Emmanuelle MERIT pouvoir à Edwige NOMDEDEU

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

SPORTS

CONSTRUCTION D'UN 2EME TERRAIN DE PADEL : DEMANDE DE SUBVENTION À L'AGENCE NATIONALE DU SPORT

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et notamment son article 10,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention « Action Cœur de Ville » signée avec l'État et ses partenaires le 28 septembre 2018, reconnue comme convention d'Opération de revitalisation de territoire (ORT) par arrêté préfectoral en date du 6 janvier 2020 et avenantée le 12 décembre 2020,

Vu le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) signé entre le Pays Libournais et l'État le 24 novembre 2021,

Vu le dispositif « 5000 équipements sportifs de proximité 2022-2024 Nationale du Sport, au plan national comme au plan territorial,

Considérant le projet urbain « Libourne 2025 – la Confluente », déployé depuis 2016,

Considérant le déploiements des équipements et des événements sportifs contribuant à l'attractivité de la ville, il est proposé la création d'un second équipement dédié au padel.

Pour mémoire, en 2017, le seul court non couvert en terre battue des tennis municipaux a fait l'objet d'une requalification afin de proposer une activité de padel.

Ce premier court de padel a connu un franc succès et une fréquentation si importante que cet équipement ne suffit plus à répondre aux attentes de ses usagers. Cet équipement a permis notamment d'initier :

- Une soixantaine d'abonnés en pratique individuelle fin 2021;
- 43 cours particuliers dont 23 adultes et 20 enfants ;
- 24 enfants de l'École municipale des sports tous les mercredis matins, en temps scolaire ;
- 2 bénéficiaires du dispositif « Sport sur ordonnance » sur 2 créneaux hebdomadaires d'1 h ;
- 8 heures par an dédiées au sport proposées aux enfants Libournais pendant les vacances ;
- la préparation physique des éducateurs sportifs municipaux.

Victime de son succès, ce premier équipement est saturé, notamment aux horaires les plus sollicités.

C'est pourquoi la Ville prévoit la création d'un second terrain de même qualité en 2022, sur l'espace qui avait été réservé dans cette hypothèse.

Au-delà du développement des activités évoquées, ce nouveau terrain permettra la création d'une école de padel, l'organisation de tournois et la mise en place de journées portes ouvertes de découverte de la pratique.

Le calendrier des travaux de réalisation s'étale du printemps 2022 à l'été 2022 avec un budget prévisionnel estimatif de **75 060,01 € HT (90 072,74 € TTC)**

DEPENSES	HT	TTC	RECETTES	Montant	Tx
Lot 1 : Construction	72 557,61 €	87 069,14 €	Subventions :		
			Agence Nationale du Sport :		
Lot 2 : Électricité	2 503,00 €	3 003,60 €	"Projets d'équipements sportifs de proximité"	60 048,49 €	80,00%
			Auto-financement Ville	15 012,12 €	20,00%
TOTAL	75 060,61 €	90 072,74 €	TOTAL	75 060,61 €	100,00%

Vu l'avis de la commission des finances en date du 23 mars 2022,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (34 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- approuve le projet ci-dessus

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter le soutien financier auprès de l'Agence nationale du sport à hauteur de 60 048,49 € dans le cadre de l'opération précitée

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette demande de subvention

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

1er avril 2022

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

Envoyé en préfecture le 01/04/2022

Reçu en préfecture le 01/04/2022

Affiché le



ID : 033-213302433-20220328-DELIB_22_03_036-DE